

Groupeement Foncier Agricole du DOMAINE PARENT
Au capital de 101 379,00 euros
Siège social : Place de l'Eglise – 21630 POMMARD
443 842 604 RCS DIJON

EMISSION DE VOTE

Le soussigné :
 M. Caroline PARENT
 Demeurant à 19 Rue Pierre Sagnault 2120 Beaune
 Titulaire de Moitié indivise de 24 parts + 33 parts parts sociales.
 Emet le vote suivant en répondant par « adopté » ou « rejeté » aux résolutions proposées :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport d'ensemble des comptes approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Réponse : accepte adopté

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 60 370,83 euros de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Nous vous proposons qu'au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019, d'affecter comme suit le bénéfice de 60 370,83 euros.

NOM DES ASSOCIES	NBRE DE PARTS DETENUES	PART DANS LE BENEFICE
M. Jacques PARENT	<u>en pleine propriété</u> : 3 parts <u>en usufruit</u> : 33 parts sociales et la moitié indivise de 621 parts	31 456,38 €
Mme Simone PARENT	<u>en pleine propriété</u> : 8 parts <u>en usufruit</u> : la moitié indivise de 21 parts la moitié indivise de 300 parts	15 296,97 €
Mme Anne PARENT	<u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 100 parts <u>en nue-propriété</u> : 11 parts, et la moitié indivise de 107 parts	4 539,16 €
Mme Catherine PARENT	<u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 100 parts <u>en nue-propriété</u> : 11 parts, et la moitié indivise de 107 parts	4 539,16 €
Mme Caroline PARENT	<u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 24 parts <u>en nue-propriété</u> : la moitié indivise de 33 parts sociales	1 089,40 €
Mme Rosalie PARENT	<u>en pleine propriété</u> : la moitié indivise de 24 parts	1 089,40 €

	en nue-propriété : la moitié indivise de 33 parts sociales	
M. Mathias PARENT	en pleine propriété : la moitié indivise de 52 parts en nue-propriété : la moitié indivise de 34 parts	2 360,36 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 101 379,00 euros.

Réponse : *adopté*

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés adopte l'état des postes suivants, concernant le bilan d'ouverture de l'exercice au 01/01/2020.

COMPTES ASSOCIES

	PARENT Anne		PARENT Caroline	
	DEBITS	CREDITS	DEBITS	CREDITS
Total fin exercice	-	-	-	-
Quote part de résultat	-	4 539,16	-	1 089,40
Solde après répartition du résultat	-	4 539,16	-	1 089,40

	PARENT FAGES Catherine		PARENT Jacques	
	DEBITS	CREDITS	DEBITS	CREDITS
Total fin exercice	-	-	16 364,69	-
Quote part de résultat	-	4 539,16	-	31 456,38
Solde après répartition du résultat	-	4 539,16	-	15 091,69

	PARENT Mathias		PARENT MORIZOT Rosalie	
	DEBITS	CREDITS	DEBITS	CREDITS
Total fin exercice	-	-	-	-
Quote part de résultat	-	2 360,36	-	1 089,40
Solde après répartition du résultat	-	2 360,36	-	1 089,40

	PARENT Simone	
	DEBITS	CREDITS
Total fin exercice	5 439,79	-
Quote part de résultat	-	15 296,97
Solde après répartition du résultat		9 857,18

Les associés expriment leur accord sur les opérations de l'exercice concernant leurs comptes courants et sur le solde de ceux-ci tels qu'ils apparaissent au tableau précédent.

Réponse : *adopté*

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport approuve successivement chacune des dites conventions.

Réponse : *adopté*

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne aux gérants quitus définitif et sans réserve de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Réponse : *adopté*

SIXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Réponse : *adopté*

Fait à *Beaune*, le *05/06/2020*

(Signature)

Paul

